

CGV de l'école Bio-Réflexologie-relationnelle

1/ Conditions d'inscription et d'entrée en formation

Le candidat doit être majeur au démarrage de la formation.

Le candidat doit savoir lire et écrire et maîtriser l'outil informatique afin d'envoyer par mail ses comptes-rendu et suivre les visios par les moyens techniques demandés en amont.

Le candidat doit faire parvenir par courrier ou par mail le retour de tous les documents envoyés dont la fiche de pré-inscription et le contrat renseigné du nom, prénom, date et choix du paiement pour l'ensemble de la formation. L'envoi doit être accompagné de l'ordre de virement pour l'ensemble du suivi de formation ainsi que le règlement des frais d'inscription qui valide la participation du candidat.

2/ Conditions de suivi présentiel et cours distanciels de formation

Le candidat doit se rendre à ses frais au lieu prévu d'accueil pour la formation ainsi que pour les événements extérieurs.

Le candidat doit être présent aux dates, heures et lieu de rendez -vous pour la formation présentielle et cours distanciels.

En cas d'absence, le candidat devra se mettre à jour de la pratique, la théorie et rendre son compte rendu par mail dans un délai de 3 semaines après le week-end de formation passé.

Le candidat doit pratiquer entre chaque week-end de formation afin d'acquérir l'expérience de la pratique des soins et la mise en application de la théorie d'après la fiche du suivi de son consultant.

Le candidat doit avoir son matériel de formation dont l'ensemble reste à sa charge.

Le candidat doit assurer lui-même la prise en charge de ses repas et boissons.

Le candidat doit être respectueux envers ses camarades et ses professeurs et obéir au règlement.

Le candidat doit préserver l'identité de son consultant durant la présentation des cas d'étude.

Le candidat doit être présent aux visios dont le calendrier est donné en début d'année. En cas d'empêchement exceptionnel, il devra se mettre à jour de la vidéo et rendre compte de celle-ci par mail sous forme de compte rendu.

Le candidat en cas de difficultés de compréhension ou de perte de motivation doit tenir informer les professeurs afin qu'ils puissent l'aider au bon déroulement de son apprentissage. En cas de difficultés personnelles, le candidat peut solliciter les professeurs afin d'obtenir un soutien.

Le candidat imprime à ses frais les documents.

Le candidat prend à sa charge son matériel connecté et informatique ainsi que son opérateur pour son réseau internet.

3/ Conditions d'évaluations de l'apprentissage pratique et théorique et obtention des attestations de formation.

Le candidat est examiné en contrôle continu par la présentation d'études de cas et de compte rendus reprenant l'ensemble des outils enseignés.

Le candidat valide sa première attestation de formation en relaxation par un contrôle des connaissances pratiques et théoriques lors d'un week-end en présentiel. Le candidat valide la prise en charge de consultants et peut à partir de sa réussite, déclarer son activité et commencer à travailler sous le titre: Bio-relaxologue-relationnel

Le candidat valide sa première année en réflexologie tout public avec la présentation d'un mémoire et la feuille de contrôle de 50 pratiques. A l'issue, le candidat reçoit son attestation de formation : Bio-reflexologue-relationnel et structurel

Le candidat valide durant sa deuxième année la pratique énergétique par l'évaluation en continue des soins et de la théorie via la présentation d'études de cas. L'attestation de formation porte sur le titre: Bio-énergéticien relationnel

Le candidat valide ses deux années par présentation du mémoire et la feuille de contrôle de 50 pratiques. A l'issue, le candidat reçoit son attestation de formation : Bio-reflexologue-relationnel hollistique.

Le candidat doit passé et obtenir son brevet de secouriste via la croix rouge dans les deux ans de la formation.

4/ Conditions des Lieux, jours et horaires pour l'exécution de la formation présentielle et distancielle.

Le candidat connaît avant son entrée en formation les dates, horaires et le lieu de formation. Un calendrier est disponible sur le site de l'école et mis à jour en cas d'un changement du lieu, de dates ou d'horaires suivant les disponibilités d'accueil. Le lieu des événements comme salon ou festival seront communiqués dans l'année et reste à la charge du candidat pour le déplacement, la restauration et l'hébergement. Le candidat s'engage à participer aux événements extérieurs qui font partie de l'apprentissage de la formation et de leur future activité.

En cas d'urgence sanitaire comme nous l'avons connu avec la COVID, le candidat devra s'adapter au nouveau format ou aux règles sanitaires en cas de regroupement.

5/ Conditions de transmission de l'apprentissage pratique et théorique.

Le candidat sera toujours encadré durant toute sa formation par sa fondatrice et ses professeurs titrés de l'école ayant suivi un cursus spécialisé après leurs deux années de formation et la réussite de leur activité dans le domaine du bien-être.

En cas d'absence de la fondatrice, les cours seront maintenus par le corps professoral désigné par elle-même.

5/ Conditions de correspondance pédagogiques et informations sur la formation.

Le candidat peut correspondre via:

- SMS ou APPEL en cas d'urgence (demande de réponses rapides)
- WHATSAPP pour interagir avec le groupe sur sujets relatifs à la formation
- MAIL pour les comptes rendus et questions diverses pour la formation

Le candidat s'engage à fournir un numéro de téléphone, adresse postale et mail d'usage à la correspondance. En cas de changement, le candidat doit faire modifier auprès de la fondatrice ses nouvelles coordonnées par mail.

6/ Conditions de paiements de la formation.

Le candidat engage sa responsabilité dans le paiement de sa formation. Après ses 14 jours de réflexion, le contrat est acte comme accepté sans retour par courrier en AR de l'arrêt de celle ci. Il pourra alors percevoir en retour les frais d'inscription engagés.

Le candidat présente avec son dossier d'inscription le choix du paiement et joins la feuille des virements pour le paiement pour la totalité de la formation.

7/ Condition d'arrêt de la formation pour le stagiaire.

Dans le cas d' une demande d arrêt de formation en cours et quelque soit le motif invoqué après le délai de rétractation, la somme totale sera facturée et payable dans son intégralité à réception d' un courrier en accusé de réception mentionnant votre désir d arrêter.

En cas de retard de règlement, 10% du montant total de la facture d'ue sera appliqué à chaque renouvellement de demande de paiement.